

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 24 Novembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard, FERRARIS Pierre, JACQUET Gérard (Pouvoir à TRONTIN Jacqueline), RUE Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2016 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18).

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de RECTO VERSO – 71500 LOUHANS d'un montant de 1535.00 € HT relatif à l'édition de 1050 brochures du bulletin municipal 2016 (Création du fichier : entre 80.00 € et 100.00 € HT supplémentaires).
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

MARCHES PUBLICS – MAPA – ACHAT DE MATERIEL (TUYAUX EN BETON) : ETUDE DES DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise FERMAT – FERRAND MATERIAUX – 210 ZA des Courtelets – 71470 MONTPONT-EN-BRESSE d'un montant de 3 659.25 € HT soit 4 391.10 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ledit devis et passer la commande.

EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION – BORNAGE AMIABLE EN CONTRADICTOIRE AVEC RIVERAINS - DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de la SARL CHEVRIER-GALLET-SOULAGE – Géomètre-Expert – 1000 Route de Plottes – 71700 TOURNUS d'un montant de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC pour le bornage amiable de la parcelle AB n°98 avec la parcelle AB n°97.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

PROJET DE CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition n°2 de l'entreprise VOTRE BUREAU – 71000 MACON comme suit :

- Transfert de l'actuel photocopieur CANON de la mairie à l'école (avec arrêt du dossier locatif en cours et réinstallation de celui-ci à l'école)
- Location pour la mairie d'un nouveau photocopieur CANON neuf
- Location des deux photocopieurs sur 22 trimestres avec signature d'un nouveau contrat de maintenance

PROJET DE RESTAURATION DU CADRAN DE LA MAIRIE : DEVIS DE LA SARL CHOMEL – HEUR'TECH TITULAIRE DU CONTRAT D'ENTRETIEN

- a décidé à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise HEUR'TECH SARL CHOMEL – 03210 CHEMILLY d'un montant total de 2322.00 € HT soit 2786.40 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par Mme GUERRAS Taha pour la construction d'une piscine enterrée 4x8 + terrasse + muret sur sa propriété située « 38, Impasse du Paradis ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- des statistiques de fréquentation du Musée du Champ Bressan pour la saison 2016
- du projet de mise en place d'un schéma départemental de régulation du ragondin
- de l'article de presse et du courrier reçu en mairie relatifs à la chasse suite à la précédente réunion du conseil municipal
- de la date de la prochaine réunion du conseil municipal du mois de décembre
- de l'avis de la Confédération des Buralistes concernant la demande de déplacement du débit de tabac de M. Franck COLIN.
- de la problématique de route affaissée au lieudit « Moiziat » (levée ancien étang)

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

